

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 048-214800914-20251107-23_25-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 23-2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07/11/2025****OBJET : Recensement 2026.**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept novembre à 14 h00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA, Roger BRUN, MME Josyane PAGES

Etaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu en 2026 et qu'il y aura lieu

-de nomer le coordonnateur du recensement pour 2026

-de rémunérer l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

-que Mr Eric MALHERBE sera le coordonateur du recensement 2026

-que l'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire brute de 400 € (le montant en 2020 était de 400€) correspondant à sa formation de 2 demie journées, le transport et le remplissage des bulletins de logement et les feuilles individuelles

-donne tout pouvoir à Mr le maire pour traiter le recensement 2026

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 07/11/2025

